Proposition présentée par les députés: MM. Gilbert Catelain, Claude Marcet, Robert Iselin, André Reymond, Jacques Baud, Jacques Pagan et Pierre Schifferli

Date de dépôt: 3 mai 2005

Messagerie

Proposition de motion

mesures d'économies générales dans le cadre de l'exercice 2005 et du budget 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le souverain vient de refuser les mesures d'économie générale proposées dans les domaines sociaux, ainsi que le report de diverses charges sur les communes;
- que les indicateurs économiques ne permettent pas d'espérer une hausse de la masse imposable;
- que le souverain refuse les hausses d'impôts chaque fois que la question lui est posée;
- que les taux d'intérêts sont annoncés à la hausse à hauteur de 1% d'ici à la fin de l'année 2005;
- que le déficit 2005 de l'Hospice général ne sera pas inférieur à celui de l'exercice 2004;
- que le plan quadriennal du Conseil d'Etat est ainsi en péril ;
- que le déficit prévu au budget 2005 sera dépassé de plusieurs dizaines de millions, voire de plus d'une centaine de millions de F, si le Conseil d'Etat n'impose pas d'urgence des mesures drastiques d'économie générale;

M 1634 2/4

invite le Conseil d'Etat

- à accélérer la mise en œuvre de GE-Pilote ;
- à suspendre tout nouvel engagement de personnel (lorsque cela est indispensable, prévoir des transferts entre les différents départements);
- à examiner l'ensemble des places de travail à l'Etat, poste par poste, du point de vue de leur utilité quant à l'intérêt bien compris du canton,
- à associer aux travaux les fonctionnaires de bonne volonté conscients des véritables conséquences à long terme des dérives actuelles en matière de gestion des finances du canton de Genève;
- à refuser tout nouvel engagement de l'Etat en faveur des caisses publiques de retraite et à présenter sans délai à ce Grand Conseil les modifications légales nécessaires en vue de supprimer les garanties, et d'imposer le passage aux systèmes de la primauté des cotisations et de la parité des cotisations;
- à présenter rapidement au Grand Conseil des mesures réelles d'économie générale qui tiennent compte des résultats des dernières votations cantonales, et qui soient aptes à ramener les comptes 2005 au niveau du budget voté par le Grand Conseil :
- à présenter au Grand Conseil un projet du budget 2006 qui comporte de nouvelles mesures d'économie générale;
- à adopter immédiatement les principes retenus par l'Office fédéral de la statistique en matière de présentation des comptes afin de disposer d'une comparaison intercantonale immédiate, fiable et pertinente.

3/4 M 1634

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Il ne faut pas être devin pour comprendre que le canton de Genève court droit dans un mur

Les comptes de l'exercice 2004 ont dérapé de quelque cent millions de francs. Et c'est une recette extraordinaire et unique qui a conduit le Conseil d'Etat à prétendre, un peu rapidement, que les comptes 2004 étaient maîtrisés. Toutefois, rien n'est plus faux :

Les charges de l'Etat croissent plus vite que ses recettes, étant par ailleurs connu et admis que la fiscalité genevoise et l'une des plus lourdes de Suisse et ne peut en conséquence pas être aggravée.

M^{me} la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a été récemment jusqu'à évoquer la possibilité d'une mise sous tutelle du canton de Genève.

Les charges courantes d'exploitation par tête d'habitant sont les plus élevées de Suisse et elles continuent de croître faute pour le Conseil d'Etat de savoir (si ce n'est de pouvoir/vouloir) les maîtriser.

Au cours des quatre dernières années le canton de Genève a créé, sans recettes correspondantes, plus de 2000 postes de travail supplémentaires.

Le Conseil d'Etat dispose de 60 fois plus de professionnels de la communication que le Conseil d'Etat fribourgeois, sans parler du Service de l'égalité qui a lui tout seul est l'équivalent en fonctionnaires de tous les services romands de même nature.

Le taux d'absentéisme chez les fonctionnaires du canton de Genève est en outre le plus élevé de Suisse.

L'endettement monétaire du canton de Genève est le plus élevé de Suisse (12,5 milliards de F) et plus encore si l'on se réfère aux publications de l'Office fédéral des statistiques. Et le passif serait pire encore si l'on prenait en compte les provisions pour risques et charges avérés (BCGe / Caisses publiques de retraite, notamment);

Au cours des 20 dernières années l'indice des prix à la consommation a crû à Genève de 5,8% plus vite qu'en Suisse.

Ce piteux bilan est le résultat de l'incapacité des gouvernements successifs de ce canton à maîtriser des dérives récurrentes de sa gestion des deniers publics.

M 1634 4/4

Le clientélisme électoral n'est pas le moindre des obstacles.

Si l'on veut que Genève se redresse, il faut désormais que le Conseil d'Etat prenne les problèmes à bras-le-corps, ôte ses œillères politiciennes et agisse dans l'intérêt bien compris de la population de ce canton, hors tout intérêt de petite et vulgaire politique politicienne partisane, politique qui a conduit ce canton là où il est actuellement, c'est-à-dire à quelques centimètres du précipice.

Ce n'est pas à nos enfants de payer l'incompétence de leurs parents, c'est aux parents, c'est-à-dire à nous, de comprendre nos erreurs et de changer de cap, aussi douloureux que cela puisse être pour ceux qui profitent actuellement d'un système condamné.

Si nous ne sommes pas capables d'agir, d'autres le feront à notre place.

Par ces motifs, les auteurs de ce texte vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à la présente motion.